PROMOTION D'ECHELON



Stagiaires et Titulaires

Promouvable ou non promouvable ? Comment le savoir ? Attention, promouvable ne veut pas dire promu

Pour être promouvable : il faut satisfaire une condition d'ancienneté dans l'échelon. L'ancienneté dans l'échelon se calcule en prenant en compte la date d'accès à l'échelon et l'éventuel reliquat d'ancienneté figurant sur le dernier arrêté de promotion. Si la condition d'ancienneté est acquise entre 1^{er} septembre et le 31 août de l'année scolaire en cours, on est promouvable.

<u>Exemple</u>: X a été promu au $6^{\text{ème}}$ échelon le *15-12-2011* avec un reliquat de **4 mois** (voir arrêté d'avancement) la condition d'ancienneté pour être promu au $7^{\text{ème}}$ échelon est de 2 ans et 6 mois promotion au *G* rand *C* hoix et 3 ans au *C* hoix.

La condition d'ancienneté sera acquise pour le :

- Grand Choix au 15-12-2011 + (2 ans 6 mois 4 mois) soit le 15-02-2014 : X est promouvable au Grand Choix
- Choix au 15-12-2011 + (3 ans 4 mois) soit le 15-08-2014 : X est promouvable au Choix dans la même année

La CAPA de l'année scolaire 2013/2014 traitera de la promotion de X. Si X n'est pas promu au Grand Choix ou au Choix, X sera promu à l'ancienneté au 15-02-2015 lors de la CAPA de l'année 2014/2015

Pour être promu au Grand Choix; il faut que la note GLOBALE de l'année PRECEDENTE permette d'être classé dans les premiers 30% du nombre des promouvables. Pour être promu au Choix; il faut être classé dans les 50% du nombre des promouvables suivant les promus au Grand Choix. Les 20% restant seront promus à l'ancienneté.

<u>Exemple</u>: Sur dix promouvables à un échelon, 3 seront promus au Grand Choix, 5 le seront Choix et 2 l'ancienneté (pour certains échelons, on peut être promouvable au Grand Choix et au choix, la même année) en calculant la nouvelle date de promotion éventuelle.

Si vous êtes promu, l'ancienneté cumulée au titre de l'ASA est prise en compte, nous contacter pour en connaître les modalités.

Votre échelon actuel		
Votre calcul	Au Grand Choix	Au Choix
Date d'accès		
Durée tableau		
Reliquat (-)		
Date de promotion		

Si vous êtes Promouvable Nous retourner La fiche syndicale jointe

<u>Tableau d'avancement d'échelon : rythme d'avancement dans la classe normale du corps des professeurs certifiés, agrégés, EPS, des écoles, CPE et PLP</u>

Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Ancienneté cumulée
Du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	9 mois	9 mois	9 mois	1 an
Du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	1 an	1 an	1 an	2 ans
Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	8 ans
Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	11 ans 6 mois
Du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	15 ans
Du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	19 ans 6 mois
Du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	3 ans	4 ans	5 ans	24 ans 6 mois
Du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	30 ans